Accusé de réception en préfecture 050-215004813-20240228-DEL2024-02-07-DE Date de télétransmission : 22/03/2024 Date de réception préfecture : 22/03/2024

Département de la Manche Arrondissement de Coutances Canton de Créances Commune de Saint-Germain-sur-Ay

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 20 février 2024 Nombre de conseillers :

en exercice: 15

présents: 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 5 mars 2024 votat

votants: 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents: GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne – LEPAGE

Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – THIENNETTE Claude – VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa

- GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Absentes: LECORNU Séverine - FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

## 1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés Publics

## Choix du maître d'œuvre pour le marché de prestation de services relatif à l'assainissement collectif

- Délibération n° DEL2024-02-07

M. Le Maire donne la parole à son adjoint, délégué aux Travaux et à l'Environnement, M. Pascal GIAVARINI.

Ce dernier informe les conseillers que le contrat actuel avec la Saur relatif à la prestation de service pour l'assainissement collectif va arriver à son terme en fin d'année.

Il rappelle aux conseillers que par délibération en date du 9 novembre 2023, n° DEL2023-11-06, M. Le Maire a été autorisé à recruter un maître d'œuvre pour la mise en œuvre d'un nouveau marché de prestation de services relatif à l'assainissement collectif.

Il présente aux conseillers le mémoire technique et la proposition d'honoraires reçus de l'entreprise SOGETI INGENIERIE Infra après consultation directe sans formalités conformément aux dispositions des articles R.2121-1 à R.2121-4 et R.2121-5 à R.2121-7 du Code de la Commande Publique.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération n° DEL2023-11-06 du 9 novembre 2023,

Accusé de réception en préfecture 050-215004813-20240228-DEL2024-02-07-DE Date de télétransmission : 22/03/2024 Date de réception préfecture : 22/03/2024

Département de la Manche Arrondissement de Coutances Canton de Créances Commune de Saint-Germain-sur-Ay

VU, Le Mémoire Technique et la Proposition d'Honoraires de l'entreprise SOGETI INGENIERIE Infra pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion du service assainissement et de sa mise en œuvre,

Après avoir entendu l'exposé de M. L'Adjoint au Maire, délégué aux Travaux et à l'Environnement,

après en avoir délibéré,

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup>: de retenir la proposition d'honoraires de l'entreprise SOGETI INGENIERIE Infra pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion du service assainissement et sa mise en œuvre pour un montant de 9 830,00 € HT (11 796,00 € TTC) pour la tranche ferme;

Article 2: que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget annexe assainissement 2024, au chapitre 011, article 604;

Article 3 : d'autoriser M. Le Maire à signer puis à notifier ce marché à l'entreprise attributaire précitée ainsi que toute pièce relative à ce marché.

Adoptée à la majorité des votants (12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, Le 28 février 2024,

La Secrétaire de Séance, Maryvonne POZZO Le Maire, Christophe GILLES

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay:

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé cidessus;

informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.